

## Fiche n°5

**Avenant 2022 (Modification) : Avenue de la Marne**

Niveau enjeu de l'action : intercommunal

**1- Descriptif :**

Aménagement de l'avenue de la Marne entre la place Mondésir et l'avenue Mendes France. Cette étude visera la requalification de cet axe majeur traversant le territoire communal. Elle prendra en compte les esquisses réalisées en 2014 mais également l'ensemble des projets urbains qui ont vu le jour depuis cette date (PAE de la Glacière, Opération d'aménagement "Marne", projet Caillavet etc. Elle priorisera la résorption des discontinuités cyclables ainsi qu'une végétalisation des espaces publics.

AVENANT 2022 (modification) : la section considérée sur l'avenue de la Marne est raccourcie au tronçon Mondésir-Churchill. Le niveau d'engagement de cette fiche est poussé pour réaliser l'étude de programmation avec Mondésir, lancer les études préliminaires et une mission d'OPC, lever les préalables, lancer une mission d'AMO concertation et lancer la mission d'AVP.

**2- Engagement Bordeaux Métropole / Commune :****Niveau engagement Métropole :**

- >Établir le programme
- >Réaliser l'étude préliminaire
- >Réaliser les études préalables
- >Lever les préalables réglementaires (étude d'impact, dossier loi sur l'eau, évolutions PLU, etc)
- >Lever les préalables fonciers
- >Réaliser les études d'avant projet (AVP)
- >Mener la concertation

**Niveau engagement Commune :**

- >Accompagner techniquement une démarche/une étude
- >Valider le programme
- >Valider l'étude en fonction du niveau d'engagement métropolitain
- >Mener la concertation

**3 - Estimation financière :**

Évaluation totale action	195 674,00 €
--------------------------	--------------

Estimation des dépenses de Bordeaux Métropole sur la durée du contrat	195 674,00 €
---	--------------

Répartition annuelle de la dépense	
2021	0,00 €
2022	97 837,00 €
2023	97 837,00 €
2024	0,00 €

Recettes attendues	0,00 €
--------------------	--------

**4 - Acteurs :****Référent :**

DEFOUG ANNE-HELENE

**Chef de projet :**

DEFOUG ANNE HELENE

**Direction en charge de l'action :**

HDB - DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT ET DE L'AMÉNAGEMENT PÔLE OUEST

**Maîtrise d'ouvrage :**

Bordeaux Métropole

**Autre(s) acteur(s) :**

--&gt;Commune

## 5 - Calendrier prévisionnel :

Déroulement action	2021 1er semestre	2021 2nd semestre	2022 1er semestre	2022 2nd semestre	2023 1er semestre	2023 2nd semestre	2024
01-Programme							
02-Etudes préliminaires							
03-Levée des préalables réglementaires (dossier Loi sur l'eau, zone humide, etc.)							
04-Levée des préalables fonciers							
05-Phases AVP/PRO							
06-Consultation de maîtrise d'œuvre							
07-Consultation travaux							
08-Réalisation travaux							

**Fiche n°6****Avenant 2022 (Modification) : Aménagement place Mondésir**

Niveau enjeu de l'action : intercommunal

**1- Descriptif :**

Les études de programme visant le réaménagement de la place Mondésir ont abouti à l'établissement de plusieurs scénarios d'aménagement et d'une phase d'expérimentation permettant de valider la pertinence d'un de ces scénarios au regard des contraintes de circulations de la place. L'enjeu sur ce Codev est de mettre à jour les données circulatoires sur la base desquelles ont été établis les scénarios de programmation, puis de réaliser une Etude Préliminaire des aménagements "test" qui pourraient être mis en œuvre sur le Codev suivant.

AVENANT 2022 (modification) : le niveau d'engagement de cette fiche est poussé pour actualiser l'étude de programmation de 2018, lancer les études préliminaires et une mission d'OPC, lever les préalables, lancer une mission d'AMO concertation et lancer la mission d'AVP.

**2- Engagement Bordeaux Métropole / Commune :****Niveau engagement Métropole :**

- >Établir le programme
- >Réaliser l'étude préliminaire
- >Réaliser les études préalables
- >Lever les préalables réglementaires (étude d'impact, dossier loi sur l'eau, évolutions PLU, etc)
- >Lever les préalables fonciers
- >Réaliser les études d'avant projet (AVP)
- >Mener la concertation

**Niveau engagement Commune :**

- >Accompagner techniquement une démarche/une étude
- >Participer aux études
- >Valider le programme
- >Valider l'étude en fonction du niveau d'engagement métropolitain
- >Valider les suites opérationnelles de l'étude
- >Mener la concertation

**3 - Estimation financière :**

Évaluation totale action	195 674,00 €
--------------------------	--------------

Estimation des dépenses de Bordeaux Métropole sur la durée du contrat	195 674,00 €
---	--------------

Répartition annuelle de la dépense	
2021	0,00 €
2022	97 837,00 €
2023	97 837,00 €
2024	0,00 €

Recettes attendues	0,00 €
--------------------	--------

**4 - Acteurs :****Référent :**

DEFOUG ANNE-HELENE

**Chef de projet :**

DEFOUG ANNE HELENE

**Direction en charge de l'action :**

HDB - DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT ET DE L'AMÉNAGEMENT PÔLE OUEST

**Maîtrise d'ouvrage :**

Bordeaux Métropole

## 5 - Calendrier prévisionnel :

Déroulement action	2021 1er semestre	2021 2nd semestre	2022 1er semestre	2022 2nd semestre	2023 1er semestre	2023 2nd semestre	2024
01-Programme							
02-Etudes préliminaires							
03-Levée des préalables réglementaires (dossier Loi sur l'eau, zone humide, etc.)							
04-Levée des préalables fonciers							
05-Phases AVP/PRO							
06-Consultation de maîtrise d'œuvre							
07-Consultation travaux							
08-Réalisation travaux							

## Fiche n°10

**Avenant 2022 (Modification) : aménagement av de la Somme**

Niveau enjeu de l'action : intercommunal

**1- Descriptif :**

Réaménagement de l'avenue de la Somme entre le giratoire Gutenberg et le secteur Mérignac Soleil.  
Amélioration du carrefour Somme/Vigneau. Traitement apaisé du cœur de quartier Chemin Long.

AVENANT 2022 (modification) : le niveau d'engagement de cette fiche est poussé pour reprendre et actualiser l'étude de programmation de 2020, lancer les études préliminaires et une mission d'OPC, lever les préalables, lancer, le cas échéant, une mission d'AMO concertation et lancer la mission d'AVP.

Le tronçon concerné est compris entre le carrefour giratoire Gutenberg et la limite de l'opération "50 000 logements Mérignac Soleil" piloté par la Fab. Cette section sera donc à coordonner avec les aménagements à prévoir par La Fab.

**2- Engagement Bordeaux Métropole / Commune :****Niveau engagement Métropole :**

- >Réaliser l'étude préliminaire
- >Lever les préalables fonciers
- >Réaliser les études d'avant projet (AVP)
- >Mener la concertation

**Niveau engagement Commune :**

- >Valider l'étude en fonction du niveau d'engagement métropolitain
- >Mener la concertation

**3 - Estimation financière :**

Évaluation totale action	115 000,00 €
--------------------------	--------------

Estimation des dépenses de Bordeaux Métropole sur la durée du contrat	115 000,00 €
---	--------------

Répartition annuelle de la dépense	
2021	0,00 €
2022	20 000,00 €
2023	95 000,00 €
2024	0,00 €

Recettes attendues	0,00 €
--------------------	--------

**4 - Acteurs :****Référent :**

DEFOUG ANNE-HELENE

**Chef de projet :**

LETHIER JEAN-BAPTISTE

**Direction en charge de l'action :**

HDB - DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT ET DE L'AMÉNAGEMENT PÔLE OUEST

**Maîtrise d'ouvrage :**

Bordeaux Métropole

**Autre(s) acteur(s) :**

--&gt;Commune

## 5 - Calendrier prévisionnel :

Déroulement action	2021 1er semestre	2021 2nd semestre	2022 1er semestre	2022 2nd semestre	2023 1er semestre	2023 2nd semestre	2024
01-Programme							
02-Etudes préliminaires							
03-Levée des préalables réglementaires (dossier Loi sur l'eau, zone humide, etc.)							
04-Levée des préalables fonciers							
05-Phases AVP/PRO							
06-Consultation de maîtrise d'œuvre							
07-Consultation travaux							
08-Réalisation travaux							



**Fiche n°38****Avenant 2022 (Modification) : Construction d'un bâtiment à vocation économique intégrant un hôtel d'entreprises**

Niveau enjeu de l'action : métropolitain

**1- Descriptif :**

Dans le cadre de la maîtrise d'œuvre urbaine pour le projet « Marne », la Ville de Mérignac, Bordeaux Métropole et La Fab ont engagé en mai 2020 une étude exploratoire destinée à poser les bases d'un projet immobilier pour l'îlot A9, situé à l'articulation des futurs quartiers Marne et Soleil, qui a permis d'affiner la vocation programmatique de l'îlot comme un lieu dont la destination serait économique, susceptible d'accueillir des activités à fortes plus-value sociales et/ou environnementales mais « fragiles » économiquement, conciliant

- \* un rayonnement métropolitain et un fort ancrage local (services à la population, emploi local),
- \* jouant un rôle d'articulation urbaine entre les quartiers (Marne, Soleil, Centre-Ville et Eyquems),
- \* et offrant une grande visibilité aux ambitions économiques et sociales de la Ville et de la Métropole.

Plus précisément, plusieurs axes économiques prioritaires émergent :

- \* hôtel d'entreprises (IPHE) et espaces de bureaux vides cloisonnés à louer,
- \* locaux d'activités (mobilité, économie circulaire, « petit artisanat »),
- \* services aux habitants (conciergerie, Fab Lab, « maison du bricolage »),
- \* commerces alternatifs à la grande distribution (ex : recyclerie sportive).

Avenant 2022 : Mise à jour du titre de la FA en supprimant la notion de pépinière d'entreprise conformément à la demande de la ville.

**2- Engagement Bordeaux Métropole / Commune :**

Niveau engagement Métropole :

Niveau engagement Commune :

-->Accompagner techniquement une démarche/une étude

**3 - Estimation financière :**

Évaluation totale action	0,00 €
Estimation des dépenses de Bordeaux Métropole sur la durée du contrat	0,00 €
Répartition annuelle de la dépense	
2021	0,00 €
2022	0,00 €
2023	0,00 €
2024	0,00 €
Recettes attendues	0,00 €

**4 - Acteurs :**

Réfèrent :

DEFOUG ANNE-HELENE

Chef de projet :

ORE-COURREGELONGUE FABIENNE

Direction en charge de l'action :

DCA - DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Maîtrise d'ouvrage :

Co-maîtrise d'ouvrage Métropole/Commune

## 5 - Calendrier prévisionnel :

Déroulement action	2021 1er semestre	2021 2nd semestre	2022 1er semestre	2022 2nd semestre	2023 1er semestre	2023 2nd semestre	2024
01-Instruction du dossier de demande de subvention							
02-Signature d'une convention							
03-Déroulement de l'action							
04-Versement de la subvention							



Fiche n°48

## Avenant 2022 (Modification) : Réalisation Aire de Grands Passages Gens du Voyage

Niveau enjeu de l'action : métropolitain

### 1- Descriptif :

Réalisation d'une aire de Grand passage de 200 places pour l'accueil des gens du voyage conformément aux prescriptions du schéma départemental d'accueil des gens du voyage.

Avenant 2022: mise à jour du budget de l'opération

### 2- Engagement Bordeaux Métropole / Commune :

Niveau engagement Métropole :

Niveau engagement Commune :

-->Participer à la démarche/au dispositif

-->Valider le programme

### 3 - Estimation financière :

Évaluation totale action	3 600 000,00 €
--------------------------	----------------

Estimation des dépenses de Bordeaux Métropole sur la durée du contrat	3 600 000,00 €
---	----------------

Répartition annuelle de la dépense	
2021	400 000,00 €
2022	1 700 000,00 €
2023	1 500 000,00 €
2024	0,00 €

Recettes attendues	0,00 €
--------------------	--------

### 4 - Acteurs :

Référent :

DEFOUG ANNE-HELENE

Chef de projet :

CHUBILLEAU JANE

Direction en charge de l'action :

DBC - DIRECTION DE L'AMÉNAGEMENT - HABITAT POLITIQUE DE LA VILLE

Maîtrise d'ouvrage :

Bordeaux Métropole

Autre(s) acteur(s) :

-->Conseil départemental

-->Etat

## 5 - Calendrier prévisionnel :

Déroulement action	2021 1er semestre	2021 2nd semestre	2022 1er semestre	2022 2nd semestre	2023 1er semestre	2023 2nd semestre	2024
01-Programme							
02-Etudes préliminaires							
03-Levée des préalables réglementaires (dossier Loi sur l'eau, zone humide, etc.)							
04-Levée des préalables fonciers							
05-Phases AVP/PRO							
06-Consultation de maîtrise d'œuvre							
07-Consultation travaux							
08-Réalisation travaux							

**Fiche n°61**

**Avenant 2022 (Modification) : ReVE 11 : Bordeaux – Martignas sur Jalle**

Niveau enjeu de l'action : métropolitain

**1- Descriptif :**

Dans le cadre du 3e plan vélo métropolitain, Bordeaux Métropole souhaite mettre en place un Réseau Vélo Express (ReVE) répondant à des critères élevés en matière de qualité de l'aménagement (privilégier les pistes et voies vertes, d'une largeur d'au moins 2 mètres par sens de circulation, établir la priorité aux intersections...), de continuité (réalisation d'un itinéraire de bout en bout) et de signalisation (création d'une identité visuelle propre, déclinée en signalisation verticale et horizontale).

14 Itinéraires sont ainsi imaginés (cf. pièce jointe).

La présente fiche propose d'étudier l'itinéraire 11 dans le cadre du présent Codev, allant de Bordeaux à Martignas sur Jalle en passant par la commune de Mérignac (Mondésir, avenue de la Marne, Boulevard technologique...).

Les tracés ont été élaborés avec les communes et/ou avec les pôles territoriaux et ont été validés dans le cadre du 3e plan vélo voté au conseil de novembre 2021.

Le budget global indiqué sera également affiné et réparti par itinéraire, à l'occasion d'études ultérieures.

Le financement provient d'une enveloppe dédiée votée dans le cadre du Plan vélo qui financera les études et la partie vélo des investissements, quel que soit le portage opérationnel (pôle territorial ou direction générale mobilités). Dans le cas d'opérations plus larges que la seule réalisation d'un aménagement cyclable, les crédits du Plan vélo ne financeront que les montants correspondants à la réalisation de ce dernier ; le reste devra être financé par les crédits du Codev (/pôles territoriaux) et/ou du FIC.

Avenant 2022 : Modification du titre et du descriptif de la fiche

**2- Engagement Bordeaux Métropole / Commune :**

Niveau engagement Métropole :

Niveau engagement Commune :

- >Participer à la démarche/au dispositif
- >Participer aux études

**3 - Estimation financière :**

Évaluation totale action	150 000 000,00 €
--------------------------	------------------

Estimation des dépenses de Bordeaux Métropole sur la durée du contrat	49 700 000,00 €
---	-----------------

Répartition annuelle de la dépense	
2021	3 400 000,00 €
2022	4 900 000,00 €
2023	13 100 000,00 €
2024	28 300 000,00 €

Recettes attendues	0,00 €
--------------------	--------

**4 - Acteurs :**

Référent :

DEFOUG ANNE-HELENE

Chef de projet :

SCHREIBER CLAIRE

Direction en charge de l'action :

BBA - DIRECTION DES TRANSPORTS - MULTIMODALITÉ

Maîtrise d'ouvrage :

Bordeaux Métropole

Autre(s) acteur(s) :

-->Bordeaux Métropole

## 5 - Calendrier prévisionnel :

Déroulement action	2021 1er semestre	2021 2nd semestre	2022 1er semestre	2022 2nd semestre	2023 1er semestre	2023 2nd semestre	2024
01-Programme							
02-Etudes préliminaires							
03-levée des préalables réglementaires (dossier Loi sur l'eau, zone humide, etc.)							
04-levée des préalables fonciers							
05-Phases AVP/PRO							
06-Consultation de maîtrise d'œuvre							
07-Consultation travaux							
08-Réalisation travaux							

**Fiche n°62****Avenant 2022 (Modification) : ReVE 2 : Le Taillan-Médoc – Villenave d'Ornon**

Niveau enjeu de l'action : métropolitain

**1- Descriptif :**

Dans le cadre du 3e plan vélo métropolitain, Bordeaux Métropole souhaite mettre en place un Réseau Vélo Express (ReVE) répondant à des critères élevés en matière de qualité de l'aménagement (privilégier les pistes et voies vertes, d'une largeur d'au moins 2 mètres par sens de circulation, établir la priorité aux intersections...), de continuité (réalisation d'un itinéraire de bout en bout) et de signalisation (création d'une identité visuelle propre, déclinée en signalisation verticale et horizontale).

14 Itinéraires sont ainsi imaginés (cf. pièce jointe).

La présente fiche propose d'étudier l'itinéraire 2 dans le cadre du présent Codev, allant du Taillan-Médoc à Villenave d'Ornon en passant par les communes de Eysines, Le Haillan, Mérignac, Pessac et Gradignan.

Les tracés ont été élaborés avec les communes et/ou avec les pôles territoriaux et ont été validés dans le cadre du 3e plan vélo voté au conseil de novembre 2021.

Le budget global indiqué sera également affiné et réparti par itinéraire, à l'occasion d'études ultérieures.

Le financement provient d'une enveloppe dédiée votée dans le cadre du Plan vélo qui financera les études et la partie vélo des investissements, quel que soit le portage opérationnel (pôle territorial ou direction générale mobilités). Dans le cas d'opérations plus larges que la seule réalisation d'un aménagement cyclable, les crédits du Plan vélo ne financeront que les montants correspondants à la réalisation de ce dernier ; le reste devra être financé par les crédits du Codev (/pôles territoriaux) et/ou du FIC.

Avenant 2022 : Modification du titre et du descriptif de la fiche

**2- Engagement Bordeaux Métropole / Commune :**

Niveau engagement Métropole :

Niveau engagement Commune :

--&gt;Participer à la démarche/au dispositif

--&gt;Participer aux études

**3 - Estimation financière :**

Évaluation totale action	150 000 000,00 €
--------------------------	------------------

Estimation des dépenses de Bordeaux Métropole sur la durée du contrat	49 700 000,00 €
---	-----------------

Répartition annuelle de la dépense	
2021	3 400 000,00 €
2022	4 900 000,00 €
2023	13 100 000,00 €
2024	28 300 000,00 €

Recettes attendues	0,00 €
--------------------	--------

**4 - Acteurs :**

Référent :

DEFOUG ANNE-HELENE

Chef de projet :

SCHREIBER CLAIRE

Direction en charge de l'action :

BBA - DIRECTION DES TRANSPORTS - MULTIMODALITÉ

Maîtrise d'ouvrage :

Bordeaux Métropole

Autre(s) acteur(s) :

--&gt;Bordeaux Métropole

## 5 - Calendrier prévisionnel :

Déroulement action	2021 1er semestre	2021 2nd semestre	2022 1er semestre	2022 2nd semestre	2023 1er semestre	2023 2nd semestre	2024
01-Programme							
02-Etudes préliminaires							
03-levée des préalables réglementaires (dossier Loi sur l'eau, zone humide, etc.)							
04-levée des préalables fonciers							
05-Phases AVP/PRO							
06-Consultation de maîtrise d'œuvre							
07-Consultation travaux							
08-Réalisation travaux							



**Fiche n°63****Avenant 2022 (Modification) : ReVE 10 : Bordeaux – St Jean d'Ilac**

Niveau enjeu de l'action : métropolitain

**1- Descriptif :**

Dans le cadre du 3e plan vélo métropolitain, Bordeaux Métropole souhaite mettre en place un Réseau Vélo Express (ReVE) répondant à des critères élevés en matière de qualité de l'aménagement (privilégier les pistes et voies vertes, d'une largeur d'au moins 2 mètres par sens de circulation, établir la priorité aux intersections...), de continuité (réalisation d'un itinéraire de bout en bout) et de signalisation (création d'une identité visuelle propre, déclinée en signalisation verticale et horizontale).

14 Itinéraires sont ainsi imaginés (cf. pièce jointe).

La présente fiche propose d'étudier l'itinéraire 10 dans le cadre du présent Codev, allant de Bordeaux à Mérignac en passant par le CHU Pellegrin puis par la VDO en direction de Saint-d'Ilac.

Les tracés ont été élaborés avec les communes et/ou avec les pôles territoriaux et ont été validés dans le cadre du 3e plan vélo voté au conseil de novembre 2021.

Le budget global indiqué sera également affiné et réparti par itinéraire, à l'occasion d'études ultérieures.

Le financement provient d'une enveloppe dédiée votée dans le cadre du Plan vélo qui financera les études et la partie vélo des investissements, quel que soit le portage opérationnel (pôle territorial ou direction générale mobilités). Dans le cas d'opérations plus larges que la seule réalisation d'un aménagement cyclable, les crédits du Plan vélo ne financeront que les montants correspondants à la réalisation de ce dernier ; le reste devra être financé par les crédits du Codev (pôles territoriaux) et/ou du FIC.

Avenant 2022 : Modification du titre et du descriptif de la fiche

**2- Engagement Bordeaux Métropole / Commune :**

Niveau engagement Métropole :

Niveau engagement Commune :

-->Participer à la démarche/au dispositif  
-->Participer aux études

**3 - Estimation financière :**

Évaluation totale action	150 000 000,00 €
--------------------------	------------------

Estimation des dépenses de Bordeaux Métropole sur la durée du contrat	49 700 000,00 €
---	-----------------

Répartition annuelle de la dépense	
2021	3 400 000,00 €
2022	4 900 000,00 €
2023	13 100 000,00 €
2024	28 300 000,00 €

Recettes attendues	0,00 €
--------------------	--------

**4 - Acteurs :**

Réfèrent :

DEFOUG ANNE-HELENE

Chef de projet :

SCHREIBER CLAIRE

Direction en charge de l'action :

BBA - DIRECTION DES TRANSPORTS - MULTIMODALITÉ

Maîtrise d'ouvrage :

Bordeaux Métropole

Autre(s) acteur(s) :

--&gt;Bordeaux Métropole

## 5 - Calendrier prévisionnel :

Déroulement action	2021 1er semestre	2021 2nd semestre	2022 1er semestre	2022 2nd semestre	2023 1er semestre	2023 2nd semestre	2024
01-Programme							
02-Etudes préliminaires							
03-levée des préalables réglementaires (dossier Loi sur l'eau, zone humide, etc.)							
04-levée des préalables fonciers							
05-Phases AVP/PRO							
06-Consultation de maîtrise d'œuvre							
07-Consultation travaux							
08-Réalisation travaux							

<b>Fiche n°64</b>	<b>Avenant 2022 (Modification) : ReVE 1 : Bordeaux – Saint Aubin de Médoc</b>
	Niveau enjeu de l'action : métropolitain

**1- Descriptif :**

Dans le cadre du 3e plan vélo métropolitain, Bordeaux Métropole souhaite mettre en place un Réseau Vélo Express (ReVE) répondant à des critères élevés en matière de qualité de l'aménagement (privilégier les pistes et voies vertes, d'une largeur d'au moins 2 mètres par sens de circulation, établir la priorité aux intersections...), de continuité (réalisation d'un itinéraire de bout en bout) et de signalisation (création d'une identité visuelle propre, déclinée en signalisation verticale et horizontale).

14 Itinéraires sont ainsi imaginés (cf. pièce jointe).

La présente fiche propose d'étudier l'itinéraire 1 dans le cadre du présent Codev, allant de Bordeaux à Saint Aubin de Médoc en passant par les communes de Mérignac, Eysines et Le Haillan, Saint Médard en Jalles (par le tracé du BHNS notamment).

Les tracés ont été élaborés avec les communes et/ou avec les pôles territoriaux et ont été validés dans le cadre du 3e plan vélo voté au conseil de novembre 2021.

Le budget global indiqué sera également affiné et réparti par itinéraire, à l'occasion d'études ultérieures.

Le financement provient d'une enveloppe dédiée votée dans le cadre du Plan vélo qui financera les études et la partie vélo des investissements, quel que soit le portage opérationnel (pôle territorial ou direction générale mobilités). Dans le cas d'opérations plus larges que la seule réalisation d'un aménagement cyclable, les crédits du Plan vélo ne financeront que les montants correspondants à la réalisation de ce dernier ; le reste devra être financé par les crédits du Codev (/pôles territoriaux) et/ou du FIC.

Avenant 2022 : Modification du titre et du descriptif de la fiche

**2- Engagement Bordeaux Métropole / Commune :**

Niveau engagement Métropole :

Niveau engagement Commune :

- >Participer à la démarche/au dispositif
- >Participer aux études

**3 - Estimation financière :**

Évaluation totale action	150 000 000,00 €
--------------------------	------------------

Estimation des dépenses de Bordeaux Métropole sur la durée du contrat	49 700 000,00 €
---	-----------------

Répartition annuelle de la dépense	
2021	3 400 000,00 €
2022	4 900 000,00 €
2023	13 100 000,00 €
2024	28 300 000,00 €

Recettes attendues	0,00 €
--------------------	--------

**4 - Acteurs :**

Référent :

DEFOUG ANNE-HELENE

Chef de projet :

SCHREIBER CLAIRE

Direction en charge de l'action :

BBA - DIRECTION DES TRANSPORTS - MULTIMODALITÉ

Maîtrise d'ouvrage :

Bordeaux Métropole

Autre(s) acteur(s) :

-->Bordeaux Métropole

## 5 - Calendrier prévisionnel :

Déroulement action	2021 1er semestre	2021 2nd semestre	2022 1er semestre	2022 2nd semestre	2023 1er semestre	2023 2nd semestre	2024
01-Programme							
02-Etudes préliminaires							
03-Levée des préalables réglementaires (dossier Loi sur l'eau, zone humide, etc.)							
04-Levée des préalables fonciers							
05-Phases AVP/PRO							
06-Consultation de maîtrise d'œuvre							
07-Consultation travaux							
08-Réalisation travaux							

**Fiche n°65****Avenant 2022 (Modification) : ReVE 14 : Périphérique**

Niveau enjeu de l'action : métropolitain

**1- Descriptif :**

Dans le cadre du 3e plan vélo métropolitain, Bordeaux Métropole souhaite mettre en place un Réseau Vélo Express (ReVE) répondant à des critères élevés en matière de qualité de l'aménagement (privilégier les pistes et voies vertes, d'une largeur d'au moins 2 mètres par sens de circulation, établir la priorité aux intersections...), de continuité (réalisation d'un itinéraire de bout en bout) et de signalisation (création d'une identité visuelle propre, déclinée en signalisation verticale et horizontale).

14 Itinéraires sont ainsi imaginés (cf. pièce jointe).

La présente fiche propose d'étudier l'itinéraire 14 dans le cadre du présent Codev, itinéraire circulaire passant par les communes de Bordeaux, Bruges, Le Bouscat, Eysines, Mérignac, Pessac, Gradignan, Talence, Villenave d'Ornon, Bègles, Bouliac, Floirac, Cenon, et Lormont (traversant la Garonne par les Ponts Mitterrand et d'Aquitaine).

Les tracés ont été élaborés avec les communes et/ou avec les pôles territoriaux et ont été validés dans le cadre du 3e plan vélo voté au conseil de novembre 2021.

Le budget global indiqué sera également affiné et réparti par itinéraire, à l'occasion d'études ultérieures.

Le financement provient d'une enveloppe dédiée votée dans le cadre du Plan vélo qui financera les études et la partie vélo des investissements, quel que soit le portage opérationnel (pôle territorial ou direction générale mobilités). Dans le cas d'opérations plus larges que la seule réalisation d'un aménagement cyclable, les crédits du Plan vélo ne financeront que les montants correspondants à la réalisation de ce dernier ; le reste devra être financé par les crédits du Codev (/pôles territoriaux) et/ou du FIC.

Avenant 2022 : Modification du titre et du descriptif de la fiche

**2- Engagement Bordeaux Métropole / Commune :**

Niveau engagement Métropole :

Niveau engagement Commune :

--&gt;Participer à la démarche/au dispositif

--&gt;Participer aux études

**3 - Estimation financière :**

Évaluation totale action	150 000 000,00 €
--------------------------	------------------

Estimation des dépenses de Bordeaux Métropole sur la durée du contrat	49 700 000,00 €
---	-----------------

Répartition annuelle de la dépense	
2021	3 400 000,00 €
2022	4 900 000,00 €
2023	13 100 000,00 €
2024	28 300 000,00 €

Recettes attendues	0,00 €
--------------------	--------

**4 - Acteurs :****Référent :**

DEFOUG ANNE-HELENE

**Chef de projet :**

SCHREIBER CLAIRE

**Direction en charge de l'action :**

BBA - DIRECTION DES TRANSPORTS - MULTIMODALITÉ

**Maîtrise d'ouvrage :**

Bordeaux Métropole

**Autre(s) acteur(s) :**

--&gt;Bordeaux Métropole

## 5 - Calendrier prévisionnel :

Déroulement action	2021 1er semestre	2021 2nd semestre	2022 1er semestre	2022 2nd semestre	2023 1er semestre	2023 2nd semestre	2024
01-Programme							
02-Etudes préliminaires							
03-Levée des préalables réglementaires (dossier Loi sur l'eau, zone humide, etc.)							
04-Levée des préalables fonciers							
05-Phases AVP/PRO							
06-Consultation de maîtrise d'œuvre							
07-Consultation travaux							
08-Réalisation travaux							



Fiche n°69

## Avenant 2022 (Modification) : Plan Marche : accompagnement des communes dans les actions de désencombrement et de mise en accessibilité des trottoirs; et d'apaisement des quartiers d'école

Niveau enjeu de l'action : métropolitain

### 1- Descriptif :

Bordeaux Métropole a approuvé son 1er plan marche le 25 novembre 2021. Ce dernier vise à atteindre une part modale de 32% pour la marche en 2030, et surtout d'améliorer les conditions de marche dans toute la métropole pour augmenter la pratique et pour un meilleur cadre de vie.

Le plan marche prévoit 19 actions réparties en 5 axes parmi lesquelles les 4 actions suivantes :

- 1.1 - Poursuivre l'apaisement des quartiers par la mise en œuvre de zones marchables
- 1.2 - Désencombrer les trottoirs ciblés comme priorités piétonnes
- 2.1 - Expérimenter la fermeture de rues d'écoles
- 2.2 - Favoriser l'écomobilité scolaire

Pour accompagner ces 4 actions, un fonds de 30M€ en investissements a été voté avec le Budget Principal 2022, lors du Conseil de métropole de janvier 2022 :

- 1M€ en 2022
- 5M€ en 2023
- 7M€ en 2024
- 7M€ en 2025
- 7M€ en 2026
- 3M€ en 2027

19M€ de ce fonds seront consacrés à l'aide aux communes pour l'enfouissement des réseaux d'éclairage public et telecom, à la suppression de potelets ou autres équipements reconnus gênants pour la marche et à la mise en accessibilité des trottoirs pour les personnes à mobilité réduite (application des Plans de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics, PAVE). Une délibération a été votée par le Conseil de Métropole le 8 juillet 2022 pour définir les modalités d'usage de ces 19M€.

11M€ de ce fonds seront ensuite consacrés pour le soutien des actions en faveur de l'écomobilité scolaire, en particulier l'apaisement des quartiers d'école et la fermeture totale ou partielle des rues d'école. Une délibération sera présentée au Conseil de Métropole en fin d'année 2022 ou début d'année 2023 pour définir les modalités d'usage de ces 11 M€.

Avenant 2022 : La fiche a été élargie à l'ensemble des actions du Plan marche qui bénéficieront du fonds de 30M € votée en début d'année 2022. Le titre, le descriptif et les financements ont ainsi été mis à jour.

### 2- Engagement Bordeaux Métropole / Commune :

Niveau engagement Métropole :

Niveau engagement Commune :

- >Préciser et clarifier la commande et les orientations de la commune
- >Participer à la démarche/au dispositif
- >Prendre en charge des dépenses et/ou équipements relevant de compétences communales
- >Formaliser la demande de financement

### 3 - Estimation financière :

Évaluation totale action	6 000 000,00 €
Estimation des dépenses de Bordeaux Métropole sur la durée du contrat	6 000 000,00 €
Répartition annuelle de la dépense	
2021	0,00 €
2022	1 000 000,00 €
2023	5 000 000,00 €
2024	0,00 €
Recettes attendues	0,00 €

### 4 - Acteurs :

**Référent :**

DEFOUG ANNE-HELENE

**Chef de projet :**

COIGNAC FLORENT

**Direction en charge de l'action :**

BBA - DIRECTION DES TRANSPORTS - MULTIMODALITÉ

**Maîtrise d'ouvrage :**

Commune

**Autre(s) acteur(s) :**

-->A'Urba Agence d'Urbanisme

-->Bordeaux Métropole

-->Commune

### 5 - Calendrier prévisionnel :

Déroulement action	2021 1er semestre	2021 2nd semestre	2022 1er semestre	2022 2nd semestre	2023 1er semestre	2023 2nd semestre	2024
01-Instruction du dossier de demande de subvention							
02-Signature d'une convention							
03-Déroulement de l'action							
04-Versement de la subvention							

**Fiche n°82****Avenant 2022 (Création) : Plan Climat Métropolitain**

Niveau enjeu de l'action : métropolitain

**1- Descriptif :**

Bordeaux Métropole a approuvé son Plan Climat le 30 septembre 2022. Cette nouvelle ambition fixe le cap d'une métropole neutre en carbone à l'horizon 2050. Pour atteindre cet objectif, chaque acteur du territoire doit pouvoir être mobilisé et impliqué pour co-construire un territoire résilient, inclusif, préservant les ressources naturelles et proche des citoyens.

Le plan climat comprend 3 axes, 12 objectifs déclinés en 55 actions.

Pour permettre aux communes de s'inscrire dans l'ambition métropolitaine, plusieurs outils leur sont proposés :

Certains ont été intégrés aux contrats de codev 5 : apport d'une ingénierie pour la rénovation énergétique du patrimoine communal, pour le développement du photovoltaïque, pour la sensibilisation et l'accompagnement des habitants (rénovation de l'habitat, juniors du développement durable, supers défis), pour le partage et l'échange de bonnes pratiques au travers du Club DD des communes et du Club des élus territoires en transition.

En complément, Bordeaux Métropole propose de partager un outil de comptabilité carbone, des formations à destination des élus et des agents telle que la fresque du Climat et celles à créer avec le Labo des transitions, la coopérative carbone (outil de développement de projets locaux financés par des crédits carbone), de réaliser avec le soutien de l'ALEC des bilans énergétiques, également de co-construire une bibliothèque des initiatives qui permettra de valoriser les initiatives locales à des fins de répliquabilité, d'élaborer des programmes d'animations partagés avec les associations notamment dans le cadre des Assises européennes de la transition énergétique organisées à Bordeaux en mai 2023. Ces dispositifs seront construits en 2023 avec le soutien des communes volontaires.

Un état des lieux des besoins des communes sera réalisé pour déterminer avec chacune un programme de travail qui se poursuivra au-delà du présent contrat par la signature d'un engagement partagé sur les enjeux du Plan climat.

**2- Engagement Bordeaux Métropole / Commune :**

Niveau engagement Métropole :

Niveau engagement Commune :

--&gt;Participer à la démarche/au dispositif

**3 - Estimation financière :**

Évaluation totale action	0,00 €
--------------------------	--------

Estimation des dépenses de Bordeaux Métropole sur la durée du contrat	0,00 €
---	--------

Répartition annuelle de la dépense	
2021	0,00 €
2022	0,00 €
2023	0,00 €
2024	0,00 €

Recettes attendues	0,00 €
--------------------	--------

**4 - Acteurs :**

Réfèrent :

DEFOUG ANNE-HELENE

Chef de projet :

MEJRI VIRGINIE

Direction en charge de l'action :

CAD - DIRECTION DE L'ÉNERGIE, DE L'ÉCOLOGIE ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Maîtrise d'ouvrage :

Bordeaux Métropole

Autre(s) acteur(s) :

--&gt;Bordeaux Métropole

--&gt;Commune

## 5 - Calendrier prévisionnel :

Déroulement action	2021 1er semestre	2021 2nd semestre	2022 1er semestre	2022 2nd semestre	2023 1er semestre	2023 2nd semestre	2024
01-Instruction du dossier de demande de subvention							
02-Signature d'une convention							
03-Déroulement de l'action							
04-Versement de la subvention							

**Fiche n°93****Avenant 2022 (Création) : Plan stratégique Déchets -  
Moderniser les centres de recyclage existants et construire des  
centres de ressources et de réemploi**

Niveau enjeu de l'action : métropolitain

**1- Descriptif :**

Le plan stratégique Déchets a été adopté par le conseil métropolitain le 25 mars 2022 (n°2022-145) dont l'objectif majeur est celui de la réduction des quantités de déchets. Une évolution des services apportés aux habitants visent l'évolution des centres de recyclage : le réemploi est une des pierres angulaires de la réduction des déchets : le déchet de l'un peut devenir la ressource d'un autre.

L'action 32 du plan - moderniser les centres de recyclage existants pour diversifier les flux accueillis et construire des centres de ressources et de réemploi :

- travaux d'aménagement de 7 sites de centres de recyclage pour les faire évoluer et mettre en place du réemploi;
- travaux de construction de 5 sites nouvelle génération de centre de recyclage appelés centres de ressources pour faire du réemploi la porte d'entrée de l'utilisateur et orienter les usagers vers la valorisation en leur proposant un maximum de filières (site de 8 000 à 12 000m<sup>2</sup>) ;
- création de 3 centres de réemploi en milieu urbain en pied d'immeuble ou dans des parkings.

Un schéma directeur définira la planification (date et lieu) de déploiement de ces travaux et construction.

Action 31 - mettre en place 6 aires de réemploi éphémères installées temporairement à fréquence régulière au cœur de quartier et des villes pour permettre l'accroître l'offre et faciliter l'accès aux personnes les moins mobiles.

**2- Engagement Bordeaux Métropole / Commune :**

Niveau engagement Métropole :

Niveau engagement Commune :

- >Participer à la démarche/au dispositif
- >Accompagner techniquement une démarche/une étude

**3 - Estimation financière :**

Évaluation totale action	0,00 €
--------------------------	--------

Estimation des dépenses de Bordeaux Métropole sur la durée du contrat	0,00 €
---	--------

Répartition annuelle de la dépense	
2021	0,00 €
2022	0,00 €
2023	0,00 €
2024	0,00 €

Recettes attendues	0,00 €
--------------------	--------

**4 - Acteurs :****Référent :**

DEFOUG ANNE-HELENE

**Chef de projet :**

GODART PHILIPPE

**Direction en charge de l'action :**CAG - DIRECTION DE LA PRÉVENTION,  
GESTION DES DÉCHETS**Maîtrise d'ouvrage :**

Bordeaux Métropole



## 5 - Calendrier prévisionnel :

Déroulement action	2021 1er semestre	2021 2nd semestre	2022 1er semestre	2022 2nd semestre	2023 1er semestre	2023 2nd semestre	2024
01-Définition du besoin: programme							
02-Consultation							
03-Préalables							
04-Réalisation et restitution de l'étude							



**Fiche n°94****Avenant 2022 (Création) : Réduire et valoriser in situ les végétaux**

Niveau enjeu de l'action : métropolitain

**1- Descriptif :**

Bordeaux Métropole observe une quantité importante des végétaux apportés en centres de recyclage. Actuellement les végétaux représentent 116 kg produits en moyenne par habitant chaque année et représentent un des gisements de déchets les plus importants sur le territoire. Le jardinage au naturel et le broyage des végétaux sont deux solutions qui permettent d'éviter la production de végétaux : c'est l'objet de l'action 22 du plan stratégique Déchets 2026.

Bordeaux métropole s'engage à promouvoir, former les habitants au jardinage naturel et promouvoir la pratique et des opérations de broyage permettant la valorisation de cette matière végétale par les habitants et sur leurs parcelles.

La commune s'engage à relayer et faciliter cette pratique auprès de ses habitants et à veiller à la mise en cohérence des actions proposées par elle aux habitants sur le traitement des végétaux.

**2- Engagement Bordeaux Métropole / Commune :**

Niveau engagement Métropole :

Niveau engagement Commune :

-->Accompagner techniquement une démarche/une étude

**3 - Estimation financière :**

Évaluation totale action	0,00 €
--------------------------	--------

Estimation des dépenses de Bordeaux Métropole sur la durée du contrat	0,00 €
---	--------

Répartition annuelle de la dépense	
2021	0,00 €
2022	0,00 €
2023	0,00 €
2024	0,00 €

Recettes attendues	0,00 €
--------------------	--------

**4 - Acteurs :**

Référent :

DEFOUG ANNE-HELENE

Chef de projet :

COCULET GAELE

Direction en charge de l'action :

CAG - DIRECTION DE LA PRÉVENTION, GESTION DES DÉCHETS

Maîtrise d'ouvrage :

Bordeaux Métropole

## 5 - Calendrier prévisionnel :

Déroulement action	2021 1er semestre	2021 2nd semestre	2022 1er semestre	2022 2nd semestre	2023 1er semestre	2023 2nd semestre	2024
01-Définition du besoin: programme							
02-Consultation							
03-Préalables							
04-Réalisation et restitution de l'étude							

**Fiche n°95****Avenant 2022 (Création) : Plan stratégique Déchets - Déployer la gestion de proximité des déchets de cuisine**

Niveau enjeu de l'action : métropolitain

**1- Descriptif :**

Le plan stratégique Déchets a acté le déploiement de la gestion de proximité des déchets de cuisine qui, selon la réglementation, doivent être valorisés et sortir de la poubelle des ordures ménagères résiduelles : le principe arrêté consiste, en cohérence avec les politiques métropolitaines, au déploiement du compostage individuel ou collectif et à une solution d'apport des déchets de cuisine en points d'apport volontaire à proximité des habitations. L'un des objectifs de cette action est de promouvoir le tri à la source des déchets de cuisine en les considérant non plus comme des déchets mais comme une ressource.

Le plan stratégique Déchets a adopté 5 actions :

- Action 23 - Développer le compostage individuel avec pour objectif d'atteindre un taux de distribution de 95% de composteurs en habitat individuel en maison sur le périmètre extra-rocade;
- Action 24 - Développer le compostage partagé avec pour objectif de couvrir la totalité de l'habitat collectif extra rocade par une solution de gestion des biodéchets par compostage partagé et participer à son extension sur I (l'intra rocade en fonction des opportunités);
- Action 25 - Mettre en œuvre une collecte séparée des restes de cuisine en points d'apport volontaire avec pour objectif de le déployer sur la totalité de l'intra rocade;
- Action 26 - Mettre en place une collecte séparée par une collecte innovante pour l'hyper centre de Bordeaux.

**2- Engagement Bordeaux Métropole / Commune :**

Niveau engagement Métropole :

Niveau engagement Commune :

-->Accompagner techniquement une démarche/une étude

**3 - Estimation financière :**

Évaluation totale action	0,00 €
--------------------------	--------

Estimation des dépenses de Bordeaux Métropole sur la durée du contrat	0,00 €
---	--------

Répartition annuelle de la dépense	
2021	0,00 €
2022	0,00 €
2023	0,00 €
2024	0,00 €

Recettes attendues	0,00 €
--------------------	--------

**4 - Acteurs :**

Réfèrent :

DEFOUG ANNE-HELENE

Chef de projet :

MAYET CECILE

Direction en charge de l'action :

CAG - DIRECTION DE LA PRÉVENTION,  
GESTION DES DÉCHETS

Maîtrise d'ouvrage :

Bordeaux Métropole

## 5 - Calendrier prévisionnel :

Déroulement action	2021 1er semestre	2021 2nd semestre	2022 1er semestre	2022 2nd semestre	2023 1er semestre	2023 2nd semestre	2024
01-Définition du besoin: programme							
02-Consultation							
03-Préalables							
04-Réalisation et restitution de l'étude							

**Fiche n°98**

**Avenant 2022 (Modification) : Plan stratégique Déchets 2026 – promotion des écocitoyens en faveur de la réduction des déchets**

Niveau enjeu de l'action : métropolitain

**1- Descriptif :**

L'enjeu désormais est de réduire la production des déchets (prévention) tout en maintenant la nécessaire qualité de service pour l'utilisateur. Les objectifs réglementaires de réduction des tonnages et de valorisation matière sont ambitieux : - 10 % de Déchets Ménagers et Assimilés en kg/habitant/an à l'horizon 2020, - 15 % à l'horizon 2030 et 65 % de valorisation matière à l'horizon 2025. Le plan stratégique Déchets a défini plusieurs axes, déclinés en actions. La commune facilite et relaye la mise en place de ces axes et actions et notamment :

- axe 2 - Sensibiliser les acteurs et favoriser la visibilité en faveur de la prévention déchet

-axe 3 - Mettre en place et renforcer les actions favorisant la consommation éco-responsable

axe 4 - Lutter contre le gaspillage alimentaire

axe 5 - Réduire et valoriser in situ les végétaux (cf. FA avenant 2022 dédiée)

Avenant 2022 : modification du descriptif, conformément au plan Déchets voté en mars 2022.

**2- Engagement Bordeaux Métropole / Commune :**

Niveau engagement Métropole :

Niveau engagement Commune :

-->Accompagner techniquement une démarche/une étude

**3 - Estimation financière :**

Évaluation totale action	0,00 €
--------------------------	--------

Estimation des dépenses de Bordeaux Métropole sur la durée du contrat	0,00 €
---	--------

Répartition annuelle de la dépense	
2021	0,00 €
2022	0,00 €
2023	0,00 €
2024	0,00 €

Recettes attendues	0,00 €
--------------------	--------

**4 - Acteurs :**

Référent :

DEFOUG ANNE-HELENE

Chef de projet :

COUSIN BORIS

Direction en charge de l'action :

CAG - DIRECTION DE LA PRÉVENTION, GESTION DES DÉCHETS

Maîtrise d'ouvrage :

Co-maîtrise d'ouvrage Métropole/Commune

## 5 - Calendrier prévisionnel :

Déroulement action	2021 1er semestre	2021 2nd semestre	2022 1er semestre	2022 2nd semestre	2023 1er semestre	2023 2nd semestre	2024
01-Définition du besoin							
02-Réalisation de la prestation							